

Taux mensuels de mobilités applicables au titre de l'année 2020-2021 pour la mobilité étudiante sortante de l'UTT

Utilisation de la subvention Erasmus+ KA103

Conformément aux dispositions Erasmus+, et en fonction du montant de la subvention accordée par l'Agence, la commission Erasmus de l'UTT a décidé de fixer tous les taux à hauteur du montant minimum augmentés de 80€.

	Pays de destination	Mobilité d'études, taux mensuel	Mobilité de stage, taux mensuel
Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède.	350€	500€
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.	300€	450€
Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie.	250€	400€

Pour mémoire :

La durée minimum légale financée pour les études est de 3 mois.

La durée minimum légale financée pour les stages est de 2 mois.

Les durées financées pourront être réelles ou partielles.

Les participants seront informés avant leur départ de la durée financée pour leur séjour.

Seule la période à l'étranger compte pour l'attribution de la bourse.

Un versement de 80% du montant prévisionnel est versé en début de séjour. Le solde des allocations est versé en fin de séjour, dans un délai de 45 jours à compter de la réception de tous les documents de fin de séjour.